

N°2026/33

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ----- COMMUNE D' AUXI-LE-CHATEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
---	---

SEANCE DU 29/06/2026	
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents ou représentés : 20 Date de la Convocation : 24/06/2026 OBJET : APPROBATION DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FARDA	L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Mme Aline GUILLUY, Maire. <u>PRESENTS :</u> Aline GUILLUY – Laurent HOYEZ – Alexandra FRASER-PINTAPARIS – Arnold CLAUSSE – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Cameron GALVAIRE – Nadège KAMWA – Jean-Michel PASQUON – Nathalie GERON – Georges MOURAO – Thomas BRUNIAUX – Julie BOUDAL – Alexandre KRASNOBRODA – Teddy MEURDESIOIF – Cédric COURTOIS – Kévin FERRAIRA – Stéphanie CAPPE – Clémence DECRAMER – Marie DEBRAY <u>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :</u> Anaïs CABARET <u>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :</u> Bernadette FERREIRA – Sandra TARDIEU – Alexis SEPTIFORT <u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Cameron GALVAIRE

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la dégradation de l'état des voies communales, notamment du fait des conditions météorologiques de ces dernières années avec des épisodes de gel courts mais intenses et une pluviométrie abondante sur les derniers mois.

Madame la Maire propose à l'assemblée de poursuivre en 2026 les travaux initiés les années précédentes, avec une nouvelle phase de travaux de voirie.

Au regard de l'état de certains axes communaux, Madame la Maire propose au Conseil municipal de prioriser pour l'année 2026 les travaux de réfections et réparations sur les voies communales suivantes : rue Christine et rue Bordeloise.

Le montant total estimatif de l'opération, relevant des priorités pour l'année 2026 s'élève à **46 499,50 € HT**.

Madame la Maire informe l'assemblée de la possibilité de solliciter le concours du Conseil Départemental, au titre du FARDA 2026, à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux, avec un plafond de subvention de 15 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 20 pour) :**

- **SE PRONONCE** favorablement sur la réalisation des travaux de réfection de la voirie communale, correspondant aux priorités 2026, pour un budget prévisionnel de 46 499,50 € HT,
- **AUTORISE** Madame la Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la voirie communale dans le cadre du FARDA auprès du Conseil départemental à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux avec un plafond de 15 000 € de subvention.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 29/06/2026
La Maire,

Aline GUILLUY